

Conditions générales pour les cours NCBI

Le NCBI Suisse est une association enregistrée à but non lucratif dont le siège est à Thalwil, qui propose des cours de formation continue professionnelle pour adultes dans le domaine des "cours spécialisés". Les cours proposés sont principalement axés sur la résolution constructive des conflits, la réduction des préjugés et les compétences d'intégration.

En s'inscrivant à un cours professionnel NCBI, le futur participant au cours (ci-après dénommé le "client") accepte les conditions générales suivantes de NCBI Suisse :

1. L'ENREGISTREMENT. Le contrat de cours entre le NCBI et le client est conclu dès réception de l'inscription écrite ou électronique au cours. Les inscriptions sont obligatoires ; elles seront prises en compte dans l'ordre de leur réception. Le nombre de participants est limité ; le client recevra la confirmation définitive de sa participation avec la facture.

2. LE PAIEMENT. Après s'être inscrit à un cours, le client recevra des informations complémentaires sur le cours et une facture pour les frais de cours. Le client s'engage à payer les frais de cours dans les 30 jours, mais certainement avant le début du cours.

Le prix comprend l'encadrement par des experts de l'événement, les documents de cours et les autres services mentionnés dans l'annonce. Le voyage aller-retour au cours est à la charge des participants. Cela s'applique également aux frais de repas et d'hébergement, sauf mention contraire dans l'appel d'offres.

3. LA NON MISE EN ŒUVRE D'UN COURS SPÉCIALISÉ. Si le nombre de participants inscrits à un cours spécialisé est insuffisant ou si d'autres circonstances empêchent la tenue du cours (par exemple, un cas de force majeure, une absence de courte durée du responsable du cours pour cause de maladie ou d'accident), le NCBI peut également résilier le contrat à bref délai et reporter le cours spécialisé. Les paiements déjà effectués sont également valables pour une éventuelle date de remplacement ; s'il n'est pas possible pour le client de participer à ces dates de remplacement, les montants déjà payés seront remboursés intégralement après l'annulation écrite du client.

4. L'ANNULATION. Les annulations de la part des participants doivent être faites par écrit. La date du cachet de la poste est valable. En cas d'annulation un mois avant le début du cours ou plus tard, la moitié du montant payé sera facturée. En cas d'annulation à court terme, moins de 2 jours (48 heures) avant le début du cours, jusqu'à 100 % des frais peuvent être facturés.

Conditions générales pour les cours et les événements organisés par le NCBI pour le compte d'une autre organisation

Le NCBI propose des cours pour ses clients (écoles, autorités, organisations, entreprises, etc.) dans lesquels les responsables de cours du NCBI dirigent un programme pour un groupe. En règle générale, le NCBI fait une offre écrite avec un budget, qui est confirmée par le client par courrier électronique. Ceci est considéré comme un contrat.

5 CONDITIONS D'ANNULATION : si le NCBI, en tant que contractant, accepte de proposer un cours et que le client annule unilatéralement le cours, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent, sauf accord contraire écrit entre les parties. En cas d'annulation

- 4 semaines avant le début des cours : pas de frais, sauf pour les prestations déjà effectuées ;
- 2 à 4 semaines avant le début du cours : 25 % des coûts convenus ;
- moins de 2 semaines mais plus de 3 jours avant le début du cours : 50 % des coûts convenus ;
- moins de 3 jours avant le début du cours : 100 % des coûts convenus.

Conditions générales pour toutes les offres :

6. LA CONFIDENTIALITÉ. Le NCBI est tenu à un devoir de confidentialité et toutes les informations basées sur les communications entre le NCBI et le client seront traitées de manière confidentielle. Cette obligation ne s'applique pas aux informations qui sont généralement accessibles au public indépendamment des actions de la NCBI. Si une autorité gouvernementale exige que le BCNI divulgue ces informations, le BCNI, ses agents ou ses employés peuvent fournir ces informations sans engager leur responsabilité au titre du présent accord.

Le client reconnaît expressément que les données qu'il a soumises (nom, adresse, contact, etc.) peuvent être stockées et utilisées à des fins internes. Le NCBI ne partagera pas ces données à des fins commerciales.

7. LES CHANGEMENTS DANS LE PROGRAMME DE COURS. Dans l'intérêt d'une planification optimale de l'événement, le NCBI se réserve le droit d'apporter des modifications au programme par rapport à l'annonce. Les instructeurs se réservent le droit d'apporter des modifications au programme pendant le cours s'ils estiment que ces modifications sont raisonnables et nécessaires. Les modifications apportées au programme ne donnent pas droit à un remboursement des frais de cours déjà payés.

8. LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. Il incombe au client de souscrire une assurance accident ou une assurance responsabilité civile. Le NCBI décline toute responsabilité.

9. DROITS D'AUTEUR. Le matériel didactique fourni est protégé par le droit d'auteur. La copie et la réutilisation à d'autres fins éducatives en dehors du champ d'application de la NCBI sont interdites sans autorisation écrite.

10. LE LIEU DE JURIDICTION. Le lieu de juridiction est Horgen.

Thalwil, le 17. Novembre 2020

Version actualisée du 12 novembre 2020, ag

NCBI Schweiz Ron Halbright Alte Landstr. 93a 8800 Thalwil 044 721 10 50 ron.halbright@ncbi.ch
Andi Geu Schwanengasse 9 3011 Bern 031 311 55 09 andi.geu@ncbi.ch
<http://www.ncbi.ch>